



Le 27 juin :

Les organisations syndicales et associations de privé.E.s d'emploi appellent à une journée de mobilisation pour les précaires !

Depuis son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron nous promet le plein-emploi. Pour y parvenir, au lieu de mettre en place une politique basée sur la réduction du temps de travail, le gouvernement s'est attaqué aux allocations chômage des travailleurs précaires.

Pour ces travailleurs et travailleuses qui alternent les contrats courts et périodes d'inactivité salariées, les effets des réformes mises en application depuis la fin d'année 2022 sont – selon l'UNEDIC – catastrophiques :

- Les allocations ont chuté : au 1^{er} semestre 2022, 40 % des allocataires soumis à la nouvelle réglementation de l'Assurance chômage ont une allocation nette inférieure à 29,56 € par jour, équivalent à 900 € net par mois, contre 27 % au 1^{er} semestre 2019.
- Une baisse substantielle du nombre de travailleur.euse.s privé.e.s d'emploi indemnisé.e.s de 20% sur trois ans !
- De nombreux et nombreuses travailleur.euse.s – notamment dans les secteurs des services à la personne et aux entreprises – ne peuvent plus cumuler leur allocation avec leur salaire !

Alors que l'inflation galopante aurait pu provoquer une prise de conscience sur l'urgence de la situation, le gouvernement a imposé une baisse de la durée d'indemnisation de 25% qui cumulée à la réforme des retraites aura des répercussions délétères sur le niveau de vie des privé.e.s d'emploi de plus de 55 ans.

A l'occasion du Conseil d'Administration de l'UNEDIC portant sur la revalorisation des allocations chômage, par cette journée d'action, nos organisations exigent :

- **l'annulation des réformes antisociales et demandent l'ouverture de négociations paritaires honnêtes, c'est-à-dire sans lettre de cadrage du gouvernement.**
- **100% des privé.e.s d'emploi indemnisé.e.s au titre d'une allocation plancher minimale revalorisée, comme pour toutes les allocations, de 10€ par jour soit 41€ net par jour.**
- **La réduction du temps de travail hebdomadaire à 32h sur quatre jours, sans perte de salaire, pour travailler toutes et tous.**

Conférence de presse intersyndicale et unitaire

le 27 juin à 13h devant le siège de l'unedic

(2 Rue traversière 75012, Paris)